

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) Labellisé « Plan Mercredi » Annexe 1

Ce document a été élaboré afin de faciliter la présentation de chaque projet. Après instruction, ce projet sera proposé à la signature du Préfet, du directeur académique des services de l'éducation nationale et du directeur de la caisse d'allocations familiales (documents de référence répertoriés dans la convention).

1. Informations générales

Date d'élaboration du projet : date **MAI 2024**

Période de validité du projet (3 à 5 ans à partir de septembre 2024) : date **3 ANS**

Périmètre territorial du projet : **VILLE DE CAZOULS LES BEZIERS**

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : **CAZOULS LES BEZIERS**

Si EPCI, préciser le nom des différentes communes concernées par le projet :

Cachet et signature du maire ou du président de l'EPCI :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240528-DEL_111_202

2. Diagnostic préalable à la définition du PEDT

2.1. Nombre d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT

École maternelle	154
École élémentaire	301
Collège (si le PEDT prend en compte le secondaire)	
Lycée (si le PEDT prend en compte le secondaire)	
Jeunes majeurs concernés (si le PEDT les prend en compte)	
Nombre total d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT	455

2.2. Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat)

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	1		1
Écoles élémentaires	1		1
Écoles primaires (maternelles + élémentaires)			
Établissements secondaires			

2.3. Organisation du temps scolaire (OTS) (Cocher les cases)

	Cadre national (5h30 max / jour)	Dérogation n°1 (1 ou 2 jours de plus de 5h30, demi-journée de plus de 3h30, samedi au lieu de mercredi)	Dérogation n°2 (Regroupement des TAP sur un après-midi)	Dérogation n°3 (Semaine de 4 jours)
OTS 2021/2022				X
En cas de modification : demande spécifique à envoyer à l'inspectrice ou l'inspecteur de circonscription.				
OTS 2022/2023				X

2.4. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Garderie ou accueil de loisirs	Nombre de structures	Nombre d'enfants concernés	Tranches d'âges
Existence de garderie périscolaire (non déclarée)	2	260	3.6 ANS 6.11 ANS
Existence d'accueil de loisirs périscolaire lundi mardi jeudi vendredi	1 ALP MATER 1 ALP ELEME 1 STRUCTURE ADOS	60 40 20	3.6 ANS 6.11 ANS 11.17 ANS
Existence d'accueil de loisirs périscolaire mercredi après-midi pour la semaine de 4,5 jours			
Existence d'accueil de loisirs périscolaires mercredi pour la semaine de 4 jours	1 ALP MATER 1 ALP ELEME 1 STRUCTURE ADOS	12 24 80	3.6 ANS 6.11 ANS 11.17 ANS
Existence d'accueil de loisirs extrascolaire (pendant les vacances)			

Organisateur(s) : **X Collectivité**

Association partenaire (convention)

Autre :

Tissu associatif	Nombre d'associations	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc.)
Existence d'offres d'activités associatives pour les enfants et les jeunes	12	SPORT, CULTURE, JEUNESSE, ART MUSIQUE

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240528-DEL_111_202

2.5. Dispositifs et services existants (cocher les cases)

Projet Éducatif Local (PEL)		Programme de réussite éducative (PRE)	X
CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) ou CTG (Contrat Territorial Global)	X	Études surveillées, études dirigées	
Contrat de ville		Dispositifs de soutien à la parentalité	
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)		Enseignements artistiques spécialisés	X
Accompagnement éducatif (module sport)		Projet territorial d'éducation artistique et culturelle	
Accompagnement éducatif (autres modules)		CGEAC (Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle)	

2.6. Diagnostic des besoins : concertation préalable

Avec qui a eu lieu la concertation :		Quelles ont été les modalités d'association des familles dans le diagnostic des besoins :	
Le GAD (SDJES / CAF / DSDEN)		Via les associations de parents d'élèves	X
Les représentants d'ACM	X	Réunions de concertation, débats publics	
Les enseignants	X	Évaluation participative (type enquête de satisfaction)	
Les parents d'élèves	X	Boîte à idées	
Les élus	X	Font partie de l'instance de pilotage (conception du projet, retours sur les activités, bilan)	X
Les enfants / jeunes	X	Autre :	
Comité CGEAC			

2.7. Ressources du territoire

Pour mettre en place les activités périscolaires, sur quelles ressources vous êtes-vous appuyés ?

Associations présentes sur le territoire	
Équipements culturels du territoire (médiathèque, bibliothèque, musée, espace culturel...)	X
Équipements sportifs du territoire (stade, gymnase, base nautique, piscine municipale...)	X
Ressources naturelles (parcs naturels, réserves...)	
Équipements au-delà du territoire communal ou intercommunal (sorties hors territoire)	
Autre : établissements scolaires	X

2.8. Constat global ou conclusion de l'évaluation du précédent PEDT

Indiquer en quelques lignes les axes qu'il semble pertinent de travailler sur la durée de ce PEDT.

Le précédent PEDT a permis aux différents acteurs éducatifs locaux de se rassembler autour d'un projet commun par le biais d'échanges de pratiques, d'informations et la définition d'objectifs à atteindre.

Parmi ces objectifs, le principal axe de travail est l'offre aux familles et aux enfants d'un service de qualité visant à lutter contre toutes formes d'exclusions.

Dans une société actuelle parfois en manque de repères, il semble important de définir autour de nos structures scolaires, périscolaires et extrascolaires de loisirs un cadre sain basé sur un partage de valeurs communes et il conviendra de rester unis et vigilants face à tous types de violences (morales, physiques) et ce, dès le plus jeune âge.

Nos équipes s'associent donc dans cet objectif commun afin de prévenir tout risque de débordements par le biais de thématiques abordées tout au long de l'année et présentées à nos publics sous forme de jeux ou d'ateliers (lutte contre le harcèlement, développement de la citoyenneté et de l'éco responsabilisation, inclusion, autonomie, respect).



3. Mise en œuvre du PEDT

Joindre des annexes, si nécessaire, avec leur liste (carte du territoire concerné, compte-rendu de réunions préparatoires, budget prévisionnel, emploi du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire...).

- ANNEXE 1.1 : CARTE DU TERRITOIRE
- ANNEXE 1.2 : organigramme personnel
- ANNEXE 2 : tableau emploi du temps personnel ALP ALSH
- ANNEXE 3 : Projet éducatif Ville de Cazouls Les Béziers
- ANNEXE 4/ 1.2.3 : Projets pédagogiques ALP-ALSH-ADOS
- ANNEXE 5.1 : journée type.
- ANNEXE 5.2 : Descriptif activités ACM
- ANNEXE 8 : PROJET CUISINE CENTRALE – label ECOCERT BIO circuit court

3.1. Ambition et objectifs du PEDT

3.1.1. Ambition du PEDT / le PEDT peut avoir des périmètres différents (cocher les cases) :

Il vise la cohérence et la continuité éducative en faveur des enfants à travers une organisation hebdomadaire des temps scolaires et périscolaires. **X**

Il vise la cohérence et la continuité éducative en faveur des enfants à travers une organisation hebdomadaire des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires (samedi et/ou vacances)

L'offre éducative vise également les jeunes scolarisés dans le secondaire, pendant les temps :

Périscolaires

Extrascolaires

Le projet est en relation avec l'intercommunalité qui a la compétence :

Scolaire

Périscolaire

Extrascolaire

3.1.2. Objectifs attendus du PEDT : pourquoi et comment les atteindre ?

Détailler les objectifs de développement structurel partagés par les partenaires (infrastructures, services...) ainsi que les objectifs éducatifs partagés (il est recommandé de rédiger cette partie sur un document libre à joindre en annexe)

NB : Les objectifs doivent être en lien avec ceux du socle commun de connaissances et de compétences, du projet d'école, du projet éducatif de l'organisateur des accueils de mineurs, des projets associatifs (exemple de thématiques de développement : parcours citoyen, autonomie, éducation à l'environnement, parcours artistique et culturel).

- Continuer à maintenir la mise en place de passerelles structurées et de qualité entre les temps scolaires et les temps périscolaires en s'appuyant sur les différents acteurs éducatifs locaux du territoire : échanges entre équipes éducatives scolaires et animateurs municipaux, participation aux conseils d'écoles.
- Assurer un suivi de projet méthodique basé sur le diagnostic et l'échange : évaluation des objectifs visés
- S'adapter aux caractéristiques et aux différents environnements de la commune : diagnostic de territoire visant à exploiter les principales offres en direction de l'enfance et de la jeunesse (infrastructures, associatives)
- Respecter les objectifs éducatifs et pédagogiques de chaque structure d'accueil propres à chaque type de public
- Permettre aux différents publics visés et aux familles d'avoir accès à des services de qualité
- Lutter contre toutes formes d'exclusion en lien avec le **projet éducatif de la commune**

3.2. Thématique(s) et objectifs spécifiques :

Indiquer si votre PEDT se structure autour d'une thématique spécifique et quels sont le ou les objectifs qui lui sont associé(s).

Education Artistique et Culturelle
Activités physiques éducatives

Education à l'environnement

Objectifs spécifiques visés

- DEVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETE ET DU RESPECT DES AUTRES ET DE SOI
- DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE CHEZ L'ENFANT ET LE JEUNE
- DECOUVERTE ET APPRENTISSAGE D'ACTIVITES LUDIQUES, SPORTIVES ET CULTURELLES
- PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- ALIMENTATION EQUILIBREE

REÇU EN PREFECTURE
le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240528-DEL_111_202

Indiquer les partenaires concourant à la mise en œuvre de cette (ces) thématique(s) :

Joindre des annexes, si nécessaire, avec leur liste (carte du territoire concerné, compte-rendu de réunions préparatoires, budget prévisionnel, emploi du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire...).

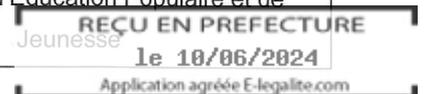
3.3. Coordination du projet

Nom et prénom du coordonnateur	NAVAJAS YANNICK
Fonction, statut et qualification(s)	DIRECTEUR SERVICE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE
Quotité de travail dédiée à la mission de coordination	¼ ETP
Téléphones fixe et portable	04.67.32.97.64 06.26.80.18.32
Adresse électronique	y.navajas.sje@mairiecazoulslesbeziers.fr maison-des-jeunes7@wanadoo.fr

3.4. Instances d'élaboration et de concertation du PEDT

3.4.1. Comité de pilotage (article L. 551-1 du Code de l'éducation)

Fonctionnement du comité de pilotage		
Rôle	Élaborer les axes pédagogiques du projet, acter les actions, mutualiser les ressources, proposer des évolutions en cours d'année si nécessaire, informer les familles, évaluer et garantir la qualité du PEDT mis en place	
Modalités <i>Préconisation : au moins deux réunions de comité de pilotage par an</i>	1 fois par an (élaboration programme d'activités) X 2 fois par an (une au début, une à la fin) + de 2 fois par an (voter des modifications, etc.)	
Participants	Nom du référent Et contact	Fonction
Ville	M VIDAL Philippe MME GRES VIRGINIE MME BERLOU CAROLE M DAMBLEMONT BRUNO M NAVAJAS YANNICK MME BASTIDA JULIE MME BEGO CYNTHIA	MAIRE DGS Elue référente enseignement Elu référent enfance jeunesse Directeur service enfance – jeunesse Directrice adjointe ACM Référente Pôle Ados
DSDEN	Marie-Claude GOULOUMES M DUBEL CYRIL MME MANSARD OCEANE	Marie-Claude GOULOUMES - Chargée de mission Continuité Educative M DUBEL CYRIL – Directeur école élémentaire St Exupéry MME MANSARD OCEANE -Directrice école maternelle P. Kergomard
SDJES	Carole Delmas	Conseillères d'Education Populaire et de Jeunesse



CAF *	MME INGHEL JEANNE	Chargée de Conseils et de Développements Territorial
Parents d'élèves	MME SOLANO LAETITIA	Présidente FCPE CAZOULS LES BEZIERS
Association 1		
Association 2		
Association 3		
Autres :		

* Voir le nom du correspondant CAF de votre secteur sur le site de la DSDEN34.

3.4.2. Comités techniques ou groupes de travail (avec les différents acteurs éducatifs par exemple)

Rôle	Suivi opérationnel, organisation des actions et accompagnement à la mise en place, remontée des informations (données quantitatives et qualitatives), réflexion sur des thématiques, remontée des problématiques rencontrées et proposition de solutions.
Modalités <i>Préconisation : au moins une réunion par mois</i>	Réunion hebdomadaire Réunion mensuelle X Réunion trimestrielle Réunion annuelle
Thématiques suivies	Choix des nouveaux contenus ludiques et pédagogiques, rythmes de l'enfant, inclusion, lutte contre le harcèlement et les violences, mise à jour des règlements intérieurs, organisation et logistique (occupation des locaux avec les enseignants - temps d'accueil et activités), sécurité, mise à jour protocoles d'urgence et conduites à tenir (PPMS), accessibilité et visibilité des services - communication et échanges avec les familles, formation professionnelle des agents, évaluation des accueils, accueil des nouveaux arrivants.
Composition	Equipes pédagogiques du service enfance et jeunesse

3.5. Modalités de mise en œuvre du PEDT

Cf. « Guide pratique des rythmes à l'école » (Éducation nationale) et « Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité » (Ville, Jeunesse et Sports / CNAF)

Modalités	À compléter					
Horaires des ALP déclaré(s)	Lundi : 7h30 à 8h35 élémentaire 7h30 à 8h45 maternelle 16h45 à 18h00 élémentaire 17h00 à 18h00 maternelle	Mardi : 7h30 à 8h35 élémentaire 7h30 à 8h45 maternelle 16h45 à 18h00 élémentaire 17h00 à 18h00 maternelle	Mercredi 7h30 à 18h00 maternelle et élémentaire L'accueil se fait à l'école maternelle	Jedi : 7h30 à 8h35 élémentaire 7h30 à 8h45 maternelle 16h45 à 18h00 élémentaire 17h00 à 18h00 maternelle	Vendredi : 7h30 à 8h35 élémentaire 7h30 à 8h45 maternelle 16h45 à 18h00 élémentaire 17h00 à 18h00 maternelle	

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240528-DEL_111_202

Transition temps scolaire / temps périscolaire	Transition effectuée selon protocole entre animateurs et professeurs des écoles à la fin des accueils périscolaires le matin ainsi qu'à la fin de la classe l'après-midi : listes quotidiennes des inscrits par classe et pointages des présences, absences, cas particuliers avec les professeurs par le biais d'un logiciel de gestion.
Organisation pour les maternelles	Transition effectuée selon protocole entre animateurs et professeurs des écoles à la fin des accueils périscolaires le matin ainsi qu'à la fin de la classe l'après-midi : listes quotidiennes des inscrits par classe et pointages des présences, absences, cas particuliers avec les professeurs par le biais d'un logiciel de gestion. Sensibilisation au rythme et besoins spécifiques de l'enfant particulièrement lors des ALP du soir (aménagement temps calmes, repos). Pour l'accueil du mercredi, il se fait à l'école maternelle pour l'ensemble des 3.11 ans accueillis.
Organisation pour les enfants en situation de handicap	Prise en charge et accompagnement par les animateurs le cas échéant. Mise en place d'activités accessibles proposées par l'équipe pédagogique. Prise en compte des besoins et accompagnement spécifique si besoin.
Contraintes liées au transport	Prise en charge des enfants de la classe ULIS à l'école élémentaire (organisation des arrivées et départs avec les transporteurs/taxis. Ces enfants ne sont généralement pas inscrits aux activités périscolaires du matin et du soir.
Projets associés à la thématique spécifique (le cas échéant)	Organisation de visites des enfants à la serre municipale où sont produits une partie des fruits et légumes bio (label ECOCERT) servis lors des repas à la cantine scolaire. Sous formes d'ateliers de discussion, jeux et mises en situations : Sensibilisation à l'éco-citoyenneté, sensibilisation au développement de l'esprit critique chez le jeune par rapport au monde numérique et réseaux sociaux, sensibilisation à l'inclusion et au handicap, « mur de l'expression » par rapport aux valeurs universelles et citoyennes. Projets conduits à l'Espace Jeunes ados.
Projets partagés mettant en œuvre la complémentarité et/ou la continuité éducative	Mise en place d'un atelier sur le harcèlement à l'école sur les temps périscolaires en lien avec le projet « pHARe ».

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240528-DEL_111_202

3.6. Modalités de mise en œuvre du plan mercredi

Dans le cadre de la labellisation « plan mercredi », il convient de joindre en annexe de la convention PEDT et du projet PEDT le projet pédagogique des ALP incluant le mercredi et la « convention charte qualité plan mercredi »

3.6.1. Modalités de mise en œuvre de la charte qualité « plan mercredi »

Modalités	À compléter
Objectifs pédagogiques généraux et opérationnels des accueils du mercredi	<p>FAVORISER LA SOCIALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un climat sécurisant. - Faire respecter les règles de vie en collectivité. - Favoriser le respect mutuel. - Encourager l'enfant à s'ouvrir aux autres. <p>FAVORISER L'EPANOUISSEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter le rythme de vie de chaque enfant. - Favoriser la découverte à travers les 5 sens et la pratique d'activités. - Favoriser l'aspect ludique « apprendre en jouant » sans développer l'esprit de compétition - Favoriser le lien entre les différentes tranches d'âge. <p>FAVORISER L'AUTONOMIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'intégration de chaque enfant dans la structure. - L'amener à faire des choix et à prendre des décisions.
Moyens alloués aux accueils du mercredi	<ul style="list-style-type: none"> - Une équipe pédagogique structurée, diplômée et expérimentée composée d'un directeur de service, de deux directrices adjointes, et de six animateurs/animatrices. - Des réunions de préparation au niveau de l'équipe tous les vendredi matin qui favorisent la réflexion et la mise en place de programmes d'activités structurés et en lien avec les objectifs et moyens fixés. - Des infrastructures adaptées à l'accueil d'un jeune public. Pour ce faire nous avons privilégié l'accueil à l'école maternelle P. Kergomard qui accueille également nos ALSH 3.11 ans pendant les vacances scolaires. L'école municipale de musique est également installée au sein de cette école. Nous utilisons également la médiathèque municipale ainsi que les infrastructures sportives de la commune (halle aux sports et plateau sportif). - Pour compléter cette offre, un espace jeunes ADOS qui accueille les 11.17 ans et possède un espace intérieur adapté ainsi qu'un plateau sportif extérieur sécurisé. Ce projet avait été réfléchi avec les jeunes eux-mêmes.
Modalités de mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du (ou des) projet(s) pédagogique(s) de(s) l'accueil(s) de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Des stages de réussite scolaire sont organisés en lien avec l'école élémentaire et permettent aux familles pendant les vacances scolaires un accès combiné « remise à niveau scolaire » et accès aux loisirs extrascolaires proposé par notre structure. - Atelier théâtre et littérature jeunesse à la médiathèque (1x trimestre) avec intervenante bibliothèque. - Atelier prévention routière animée par la police municipale.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240528-DEL_111_202

3.6.2. Articulations pédagogiques et partenariales du PEDT labellisé « plan mercredi »

Articulation / concertation	Modalités et ressources mobilisées (structures, partenaires, parcours...)
Équipe d'animation / équipe enseignante	Echange des informations entre équipe enseignante et service jeunesse : cas particuliers, difficultés familiales, problèmes de santé. Participation le cas échéant aux conseils d'écoles. Support de présences/absences quotidiennes : listing journalier par classe.
PEDT/ socle commun / PEAC, parcours santé, parcours citoyen	PEDT élaboré en cohérence avec le socle commun.
PEDT / projet d'école / PEAC, parcours santé, parcours citoyen	Présentation et validation du PEDT par les directeurs d'école et équipes enseignantes en lien avec les 4 axes du projet d'école : <ul style="list-style-type: none"> - Ecole porteuse de valeurs - La réussite des élèves - La coopération - Innovation et éco-responsabilité
PEDT/activités pédagogiques complémentaires	Organisation des APC en fonction des impératifs liés aux transports scolaires et articulations classe- temps périscolaire.
PEDT / projets pédagogiques des accueils de mineurs	Objectifs éducatifs, pédagogiques et opérationnels en cohérence avec les projets pédagogiques déclinés dans nos différents accueils collectifs de mineurs sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - FAVORISER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT - FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT - FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT
PEDT / activités 11 à 17 ans	Objectifs éducatifs, pédagogiques et opérationnels en cohérence avec les projets pédagogiques déclinés dans nos différents accueils collectifs de mineurs sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - FAVORISER LA SOCIALISATION ET LA VIE EN COLLECTIVITE CHEZ LE JEUNE - FAVORISER L'EPANOUISSEMENT CHEZ LE JEUNE - PRIVILEGIER L'ACCES AUX LOISIRS POUR TOUS - FAVORISER L'AUTONOMIE CHEZ LE JEUNE - DEVELOPPER L'ESPRIT CRITIQUE CHEZ LE JEUNE Activités : sorties culturelles et sportives, tournois et activités sport, visites et découverte du territoire, ateliers thématiques (prise de parole, expression corporelle-danse), ateliers artistiques (graff, création d'objets) , ateliers créatifs recyclage (meubles en carton, objets en canettes).
PEDT / programme de réussite éducative (PRE)	Echanges réguliers entre équipes pédagogiques enseignantes et périscolaires sur les enfants à besoins particuliers (1 classe ULIS au sein de l'école élémentaire St Exupéry : inclusion aux activités périscolaires)
PEDT / contrat de ville	



3.7. Mise en œuvre des activités périscolaires du PEDT

(Circulaire interministérielle n°2014-184 du 19 décembre 2014 et Décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016)

3.7.1. Les accueils de loisirs périscolaires déclarés (ALP) les lundis, mardis, jeudis, vendredis

Rappel : comme stipulé par l'article R227-1 du code de l'action sociale et des familles, toute structure accueillant des mineurs se doit de déclarer son accueil auprès du SDJES dès que les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- Accueil de 7 mineurs au moins
- Ouverture de l'accueil 14 jours au minimum consécutif ou non par an
- Fonctionnement de deux heures par jour (pour le périscolaire) au moins
- Activités diversifiées, à caractère éducatif dans le cadre d'un projet pédagogique

Accueil de loisirs périscolaire déclaré au SDJES (cocher la/les cases) :

Pour encadrer tous les temps d'accueil du matin- - du soir **X**

Pour encadrer tous les temps d'accueil : du midi

Pour encadrer des activités avec adolescents en semaine **X**

Pour encadrer les mercredis **X**

Autres

Nombre d'ALP	Nom de l'ALP	Diplôme du directeur *	Nombre d'enfants par tranche d'âge		Taux d'encadrement appliqué** (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
			Moins de 6 ans	6/11 ans	
3	ALP MATERNEL	BAFD	56		1/14
	ALP ELEMENTAIRE	BPJEPS		90	1/18
	ALP ADOS ESPACE JEUNES	BPJEPS			1/18 (11 ans et +)

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240528-DEL_111_202

3.7.2. Les accueils de loisirs périscolaires déclarés (ALP) les mercredis

Nombre d'ALP	Nom de l'ALP	Diplôme du directeur *	Nombre d'enfants par tranche d'âge		Taux d'encadrement appliqué** (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
			Moins de 6 ans	6/11 ans	
3	ALP MATERNEL	BAFD	24		1/14
	ALP ELEMENTAIRE	BPJEPS		32	1/18
	ALP ADOS ESPACE JEUNES	BPJEPS			1/18 (11ans et +)

* Les listes des diplômes sont indiquées à l'arrêté du 9 février 2007, fixant les titres et diplômes permettant d'encadrer en ACM.

Si vous souhaitez demander une dérogation de direction pour un BAFD titulaire dans le cadre d'un ALP de plus de 80 mineurs et de plus de 80 jours par an, veuillez adresser un courrier au SDJES en y indiquant les perspectives de formation ou de recrutement envisagées (formation du directeur au BPJEPS LTP, recrutement d'un diplômé professionnel, etc.)

** **Taux d'encadrement :**

Droit commun dans le cadre d'un PEDT: 1 animateur pour 14 mineurs maximum de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 mineurs maximum de 6 ans et plus.

Garderie périscolaire (non déclarée) : matin **X midi** soir

Est considérée comme garderie, la surveillance d'un lieu d'accueil (cour, préau, salle de classe ou d'activités) avec ou sans mise à disposition de matériel de loisirs éducatifs (jeux, livres, matériel de dessin). Les activités proposées ont vocation à occuper les enfants et sont encadrées par les adultes autres que ceux dont la seule mission est de surveiller.

3.7.3. Les intervenants de la collectivité porteuse du projet (médiathèques, éducateurs et/ou animateurs territoriaux, garderies, etc.)

Activité	Structure	Qualification de l'intervenant	Nombre d'enfants et tranche d'âge	Taux d'encadrement (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
KAMISHIBAI (théâtre chinois)	Médiathèque	Animatrice médiathèque	24 enfants 3.6 ans	1/14
Ateliers créatifs	ALP	Animateurs culturels socio	36 enfants 3.6 ans 48 enfants 6.11 ans	1/14 1/18
Expériences scientifiques	ALP	Animateurs culturels socio	36 enfants 3.6 ans 48 enfants 6.11 ans	1/14 1/18
EXPRESSION CORPORELLE DANSE ACTIVITES CIRCASIENNES	ALP	Animateurs culturels socio	36 enfants 3.6 ans 48 enfants 6.11 ans	1/14 1/18
CULTURELLES, SPORTIVES, CREATIONS MANUELLES, ATELIERS DE PAROLE, SORTIES DECOUVERTE ...	ESPACE JEUNES ADOS	Animateurs culturel socio	36 enfants 11.16 ans	1/18
DECOUVERTE ACTIVITES SPORTIVES ET PLEINE NATURE	ALP	Animateurs culturels socio	36 enfants 3.6 ans 48 enfants 6.11 ans	1/14 1/18
JEUX DE PISTES / RALLYE PHOTO / ESCAPE GAME	ALP	Animateurs culturels socio	36 enfants 3.6 ans 48 enfants 6.11 ans	1/14 1/18
EVEIL MUSICAL	ALP	Animateurs culturels socio	36 enfants 3.6 ans 48 enfants 6.11 ans	1/14 1/18

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2134-00690-20240528-DEL_111_202

3.8. Plan de formation du personnel (à compléter)

Indiquer type de formation (continue, qualifiante...) et intitulé de la formation		Personnel concerné
Identification des besoins en formation du personnel (continue, qualifiante et diplômante)		
Plan de formation envisagé (nécessaire pour les directeurs BAFD en dérogation de direction)		

Seriez-vous intéressé.e par une formation partagée avec d'autres porteurs de PEDT ? Oui Non

Si oui, sous quelle forme et quelle thématique ? [Oui, échange de pratiques et d'expériences sous forme de rencontres](#)

Seriez-vous intéressé.e par une formation inter catégorielle des partenaires du PEDT ? Oui Non

Si oui, sous quelle forme et quelle thématique ?

3.9. Évaluation du PEDT

L'article 10 de la convention du PEDT dispose que le PEDT doit être évalué annuellement.

Quel protocole d'évaluation est retenu par le COPIL auprès des différents acteurs pour faire remonter les informations ?	
Questionnaires qualitatifs auprès des familles	
Entretiens avec groupes représentatifs des acteurs éducatifs	X
Observations de terrain	X
Données quantitatives (évolution des inscriptions...)	X
Missionner un partenaire en charge de l'évaluation	
Comptes-rendus des partenaires et bilan	
Pour les collectivités signataire d'une convention CGEAC, le protocole évalue-t-il l'atteinte de l'objectif de 100% EAC ?	
Autre :	

Les indicateurs d'évaluation fixés au regard des objectifs du PEDT

Rappel des annexes à joindre :

- Projet éducatif de l'organisateur des ACM
- Emplois du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire : distinguer les temps de garderie ou d'accueil de loisirs périscolaire déclaré, d'enseignement, d'activités périscolaires
- Documents diffusés aux familles concernant le temps périscolaire
- Charte « Plan mercredi »



REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240528-DEL_111_202